

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Autres opérations

Fusions et scissions

**Avis relatif au projet commun d'apport partiel d'actif
Sous le régime des scissions (article R.236-2 du code de commerce)**

Société apporteuse : L'Oréal, société anonyme au capital de 106.477.308,00 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Royale 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 632 012 100.

Société bénéficiaire : L'Oréal Europe, société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros, dont le siège social est situé au 41 rue Martre 92117 CLICHY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 919 448 084.

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue :

Actif : 168.610.803 euros

Passif : 102.276.174 euros

Actif net apporté : 66.334.629 euros

Rémunération de l'actif net apporté : En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'activité d'un montant global de 66.334.629 euros, la bénéficiaire procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 44.747.885 euros par émission de 8.949.577 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 5 euros chacune, assorties le cas échéant d'une prime d'apport conformément aux stipulations ci-après.

Montant prévu de la prime d'apport : 21.586.744 euros.

Date du projet commun de traité d'Apport partiel d'actif : 17/06/2026

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante :

Le 17/06/2026 au Greffe du Tribunal des Affaires Economiques de PARIS pour L'Oréal (apporteuse).

Le 18/06/2026 au Greffe du Tribunal des Affaires Economiques de NANTERRE pour L'Oréal Europe (bénéficiaire).